

2014/101



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2014

Département du Gard
Mairie de
Molières-sur-Cèze

Première partie - Désignation des délégués des Conseils Municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des Sénateurs.

Étaient présents : Karine Abderrhamann, Georges Adryanczyk-Perrier, Dominique Agniel, Jean-Louis Bertrand, Sylvain Cividino, Coralie Damay, Lionel Beaufils, Francette Maillet, Georgette Mazon, Nathalie Mauchand, Jacques Navarro, Patrick Talaron, Valérie Remond.

Étaient absents : Chantal Licari représentée par Georges Adryanczyk-Perrier, Cyril Aubanel représenté par Jean Louis Bertrand, Florence Bouis représentée par Valérie Remond, Patrick Dumas.

Secrétaire de séance : Sylvain Cividino.

La Commune de Molières-sur-Cèze doit désigner 5 délégués titulaires et 3 délégués suppléants. Les délégués et leurs suppléants sont élus simultanément par les conseillers municipaux sur une même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel. Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Les listes présentes peuvent être complètes et incomplètes et par conséquent peuvent comprendre un nombre de noms inférieurs ou égal au nombre de mandants de délégués et de suppléants à pourvoir. La déclaration de candidature doit contenir le titre de la liste présentée avec les noms, prénoms, domiciles, dates et lieux de naissance de chaque membre et l'ordre de présentation. Ces listes sont à déposer auprès de Monsieur le Maire au plus tard à l'ouverture du scrutin.

Un bureau électoral est constitué au début du scrutin, il comprend

- Georges Adryanczyk-Perrier, Maire, président
- les 2 membres du Conseil Municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin : Josiane Supron, Jacques Navarro.
- les 2 membres du Conseil Municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin : Karine Abderrhamann, Valérie Remond.

Le vote se fait sans débat au scrutin secret. Monsieur le Maire propose de procéder à l'élection. Une liste est présentée : « Tous pour Molières ».

Les résultats, après vote à scrutin secret sont :

- Bulletins dans l'urne : 17 ; - Blancs, nuls, vides : 0 ; - Suffrages exprimés : 17

La liste « Tous pour molières » est déclarée élue.

Délégués titulaires : Patrick Talaron, Georgette Mazon, Cyril Aubanel, Francette Maillet, Georges Adryanczyk-Perrier.

Délégués suppléants : Jean-Louis Bertrand, Coralie Damay, Jacques Navarro.

Deuxième partie - Séance ouverte à 11 h 20

Étaient présents : Karine Abderrhamann, Georges Adryanczyk-Perrier, Dominique Agniel, Jean-Louis Bertrand, Sylvain Cividino, Coralie Damay, Lionel Beaufils, Francette Maillet, Georgette Mazon, Nathalie Mauchand, Jacques Navarro, Esther Prada Allo, Patrick Talaron. Josiane Supron, Valérie Remond.

Étaient absents : Chantal Licari représentée par Georges Adryanczyk-Perrier, Cyril Aubanel représenté par Jean Louis Bertrand, Florence Bouis représentée par Valérie Remond, Patrick

Dumas.

Secrétaire de séance : Sylvain Cividino.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 mai 2014 à l'unanimité.
Aucune décision prise au titre de l'article L2122-22.

1 - Délégation de pouvoir au maire : modifications : La délégation de pouvoirs au Maire sont complétés en matière de gestion d'emprunts conformément à la réglementation. Adopté par 16 voix pour et deux abstentions (Florence Bouis, Valérie Remond).

2 - Création d'une antenne point jeune

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de mise en place d'un accueil de loisirs sans hébergement sur la commune de Molières-sur-cèze.

Monsieur le Maire présente le projet de convention pour accueillir les jeunes de 8 à 17 ans sur le site scolaire André PAYAND. Unanimité

3 - Budget - décision modificative : Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la décision modificative sur le budget du service de l'eau et de l'assainissement concernant un virement interne d'un montant de 540 €. Unanimité.

4 - Droits de place pour les forains.

Le droit de place pour les forains lors des fêtes de Molières-sur-Cèze est fixé au forfait de 50 € l'emplacement. Adopté à l'unanimité,
Les nouveaux tarifs de location des salles municipales sont adoptés à l'unanimité à partir du 1 juillet 2014 conformément à la fiche jointe en annexe.

5 - Désignation d'un représentant au Parc national des Cévennes : Se porte candidat Sylvain CIVIDINO. Élu à l'unanimité.

6 - Marché de travaux pôle médical : Question reportée.

7 - Motion de soutien à l'action de l'Association de Maires de France (Baisse des dotations de l'État).

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

La commune de Molières-sur-Cèze estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.
C'est pour toutes ces raisons que la commune de Molières-sur-Cèze soutient, à l'unanimité, les demandes de l'Association des Maires de France.

Questions diverses :

- Suite à une question posée par Mme Bouis représentée par Valérie Remond, il est précisé que les associations auront à signer une convention avec la municipalité pour l'utilisation de la rotonde. La réponse sera favorable dès que les conditions d'utilisation par les associations seront arrêtées après travaux.

- Lionel BEAUFILS fait le compte-rendu de la réunion de la communauté de communes sur l'éclairage public.
- La décision sur le mode de gestion de l'entretien du réseau sera prise pour mise en œuvre au 1 janvier 2015.
- La discussion sur le fonctionnement partiel ou total en régie directe ou par un prestataire privé reste en cours. L'éventualité de mutualiser ces interventions sur quelques communes est également envisagée. La question de responsabilité juridique est restée sans réponse effective.

Le Maire,

Georges ADRYANCZYK-PERRIER

Le secrétaire de séance,

Cividino Sylvain,

Abderrhamann Karine,

Bertrand Jean Louis,

Nathalie Mauchand

Esther Prada Allo,

Remond Valérie.

Agniel Dominique,

Damay Coralie,

Mazon Georgette,

Supron Josiane,

Lionel Beaufils

Francette Maillet,

Navarra Jacques,

Talaron Patrick,